Assistance territoriale

Accompagnement des politiques territoriales de préservation du patrimoine naturel

Les collectivités locales ont souvent des difficultés pour intégrer les problématiques liées aux espaces naturels dans l'aménagement global de leur territoire. Par ailleurs, elles n'ont pas toujours l'expérience ou la compétence technique et scientifique pour apprécier parfaitement les enjeux leur permettant de prendre en compte le patrimoine naturel suffisamment en amont de leur stratégie d'aménagement.

S'appuyant sur des compétences scientifiques reconnues en matière de connaissance de la faune et de la flore et sur son expérience dans la gestion des milieux naturels, CEN Isère apporte son expertise et ses conseils dans :

- **l'aide à l'émergence d'opérations collectives de préservation, restauration et reconquête des milieux naturels ;**
- **l'accompagnement des collectivités et de certains acteurs ruraux et industriels dans la prise en compte des milieux naturels dans leurs actions d'aménagement du territoire et de préservation du patrimoine naturel.**

Cette action se traduit entre autres par :

- **une participation aux procédures relatives à l'aménagement du territoire (SCoT, PLU, grands projets d'infrastructures...) ;**
- **une participation ou une animation de certaines politiques territoriales (CLE de SAGE, comités de pilotage des contrats de rivières, comités de pilotage locaux d'ENS, de RNR, de RNN et de sites Natura 2000, politiques corridors écologiques...) ;**
- **une assistance technique de proximité auprès des collectivités (services environnement des collectivités territoriales, collectivités locales) gérant des espaces naturels.**

En 2014, le CEN Isère s'est tout particulièrement impliqué dans l'élaboration des PAEC. ●

APPB Belledonne 2014

Après l'animation réussie des APPB de Matheysine (153 ha) et des Grandes Rousses (421 ha), la direction départementale des territoires (DDT) de l'Isère a entrepris de travailler sur les tourbières du massif de Belledonne, sur la base du dossier de prise en considération scientifique réalisé par le CEN Isère en 2007. Ce document présente une description détaillée du patrimoine naturel de ces tourbières, leur délimitation sur orthophotographie et fonds cadastraux, ainsi qu'une analyse foncière.

Une première réunion à destination des communes a été organisée le 9 juillet en mairie de Laval où Roger Marciau a présenté les enjeux scientifiques des tourbières. La participation d'agents du service développement durable du Conseil général de l'Isère (CGI) a permis également de montrer la complémentarité entre la démarche APPB (réglementaire) et ENS (contractuelle, qui permet la maîtrise foncière et la gestion). Les élus ont été rassurés par l'administration qui a affirmé qu'aucune réglementation ne serait signée par le préfet sans délibération communale. La méthode proposée par la DDT est de rencontrer toutes les communes concernées.

Des inventaires complémentaires faune et flore ont été commandés par la DDT et il faut signaler la découverte remarquable par la société botanique Gentiana d'une mousse protégée très rare, l'Hypne vernissée, sur le marais du col des Mouilles.

La DDT a confié au CEN Isère une mission d'accompagnement du responsable de l'instruction, Gilles Janiseck, lors de la première réunion communale. Le CEN Isère a accompagné les réunions de présentation des communes suivantes : Laval, Sainte-Agnès, Saint-Martin-d'Uriage, Saint-Pierre-d'Allevard, Theys, La Chapelle-du-Bard, Saint-Mury-Monteymont.

Les premières réunions, concernant le col des Mouilles, avec les communes de Sainte-Agnès et Laval, ont été très prometteuses et laissent espérer la création d'un ENS intercommunal qui prendrait le relais de notre petit site sur Sainte-Agnès. ●

→ *Financeurs : État et Conseil général de l'Isère*

▼ **Col des Mouilles à Sainte-Agnès**
N.Biron - CEN Isère

Territoire	Opérateur
Vercors	Parc naturel régional du Vercors
Chartreuse	Parc naturel régional de Chartreuse
Belledonne	Espace Belledonne
Oisans	Communauté de communes de l'Oisans
Bièvre-Valloire	Chambre d'agriculture de l'Isère
Sud Isère	Conseil général de l'Isère
Boucle du Rhône en Dauphiné	Communauté de communes de l'Isle Crémieu

▲ **En 2014, 7 dossiers de PAEC ont été élaborés en Isère**

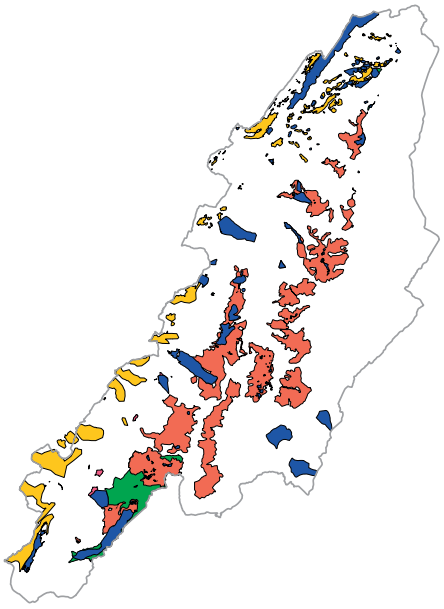

Les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC)

Nous connaissions les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET), mesures faisant partie intégrante du second pilier de la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne et mobilisables essentiellement au sein des sites Natura 2000 et des zones de captage.
En 2015, la PAC fait peau neuve et s'engage dans une nouvelle programmation 2015-2019. Le second pilier comprend désormais les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) qui sont toujours mobilisables en Natura 2000 mais également en dehors de ces sites. Leur contractualisation ne peut toutefois s'effectuer que dans le cadre de Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) ; chaque PAEC étant élaboré pour un territoire spécifique.
Sur chaque territoire, des zones d'intervention prioritaires (ZIP) sont définies. Elles sont issues du croisement des enjeux environnementaux et des enjeux agricoles. Les MAEC ne sont contractualisables qu'au sein de ces ZIP.
Le CEN Isère a participé à l'élaboration de la plupart de ces PAEC, notamment au travers des comités techniques et comités de pilotage. En effet, une vigilance particulière a été apportée à la prise en compte des enjeux environnementaux au niveau des zones humides, tourbières ou encore des pelouses sèches.
Au-delà de ces suivis, un accompagnement technique plus étroit a été réalisé par le CEN Isère pour le PAEC Belledonne et pour celui de Bièvre couvrant le territoire de la Réserve naturelle du Grand Lemps. Ce travail a consisté à rédiger une partie du volet environnemental du PAEC, à définir les enjeux liés au patrimoine naturel des zones humides et pelouses sèches du massif de Belledonne, mais également à participer à la sélection des MAEC pour chaque type d'habitat au sein de chacune des ZIP (cf. carte). ●

→ *Financeurs : Agence de l'eau RMC, Région Rhône-Alpes et Conseil général de l'Isère*

◀ **Les zones d'intervention prioritaires du PAEC Belledonne**

- ZIP Zones humides et bassins versants
- ZIP Pelouses sèches
- ZIP Alpages
- ZIP Natura 2000
- ZIP ENS locaux

▼ **Réunion pour le PDESI sur le site d'escalade de Presles**
M. Juton - CEN Isère

Le Plan Départemental Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)

Fin 2014, 46 sites de sport de nature ont été labellisés dans le plan départemental espaces, sites et itinéraires (PDESI) par le Conseil général de l'Isère. Dans ce cadre, le Conservatoire d'espaces naturels Isère apporte son concours et son expertise depuis 2010 pour mettre en place la démarche environnementale de cette politique. Elle consiste en la réalisation d'un diagnostic environnemental effectué sur le terrain en présence des acteurs sportifs connaissant le site. Cette approche partagée permet d'étudier au mieux les interactions qui peuvent exister entre l'activité sportive et son environnement et d'émettre des pistes d'améliorations. En 2014, trois nouveaux diagnostics ont ainsi été réalisés par le CEN Isère.
L'implication du CEN Isère s'est étendue en 2014 à la coordination environnementale du PDESI. Le CEN Isère assure donc également le suivi des actions mises en œuvre sur les sites de sports de nature labellisés pour préserver les espèces et les milieux naturels. Le schéma départemental des sports de nature de l'Isère, qui formalise l'ensemble de la démarche du PDESI, a été adopté par le Conseil général de l'Isère pour la période 2015-2020. ●

→ *Financeur : Conseil général de l'Isère*

Liste des principales procédures suivies en 2014

Opérations relevant de l'animation technique zones humides

- SDAGE Rhône-Méditerranée (Commission géographique Isère Drome Ardèche) *(C. Balmain)*

Schémas d'aménagement et de gestion des eaux

- Bièvre Liers Valloire *(M. Juton)*
- Drac Romanche *(A. Pagano et M. Juton)*
- Bourbre *(A. Pagano)*
- Est lyonnais *(J.-L. Grossi)*

Contrat de bassins

- Guiers-Aiguebelette *(C. Balmain)*

Contrats de rivières

- Galaure
- Romanche *(A. Pagano)*
- Quatre vallées *(M. Juton)*
- Paladru-Fure-Morge-Olon *(C. Balmain)*
- Gresse-Lavanchon et Drac aval *(A. Pagano)*
- Sud Grésivaudan *(C. Balmain)*
- Bourbre *(A. Pagano et J.-L. Grossi)*
- Vercors eau pure *(M. Juton et R. Marciau)*

Opérations relevant de l'animation corridors

- Schéma régional de cohérence écologique *(B. Veillet)*
- Trame verte et bleue Bièvre Valloire *(A. Pagano)*
- Trame verte et bleue de la Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole *(A. Pagano et B. Veillet)*
- Couloirs de vie du Grésivaudan et de la cluse de Voreppe *(R. Marciau, J.-L. Grossi et A. Pagano)*

Autres opérations

- Animation territoriale Pelouses sèches de l'Isère *(R. Marciau et A. Pagano)*
- Leader Belledonne *(A. Pagano)*
- Plans pastoraux territoriaux (Belledonne et Oisans) *(A. Pagano)*
- Réseau conservation de la flore Alpes-Ain du CBNA *(M. Juton)*
- Pôle d'Information Flore -habitats *(R. Marciau)*
- Plateforme environnementale du Parc naturel régional de Chartreuse *(R. Marciau)*
- Projets Agro-Environnementaux et Climatiques *(A. Pagano, M. Juton et G. Maillet)*

Les commissions officielles

Le CEN Isère est membre d'une trentaine de commissions officielles au sein desquelles sa désignation a généralement fait l'objet d'arrêtés préfectoraux. La présence régulière à ces commissions représente plusieurs dizaines de réunions par an et des centaines d'heures de travail. ●

Liste des principales commissions officielles où siège le Conservatoire d'espaces naturels Isère

En gras : Le CEN Isère était présent aux réunions en 2014

Commissions régionales

- **Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) *(R. Marciau)***
- **Comité régional Trame verte et bleue Rhône-Alpes *(B. Veillet)***

Commissions départementales

- **Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) *(M. Juton)***
- Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)
- **Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) *(J.-L. Fornoni)***
- **Comité Scientifique et Technique des ENS du département (CST) *(R. Marciau)***
- **Comité technique départemental zones humides *(C. Balmain et B. Veillet)***
- Comité technique départemental SAFER

Commissions locales

Comités consultatifs

- **RNN de la Tourbière du Grand Lemps *(B. Veillet et G. Maillet)***
- **RNN de l'Île de la Platière *(G. Maillet)***
- **RNN des Hauts-Plateaux du Vercors (en représentation du CEN Rhône-Alpes) *(B. Veillet)***
- **RNN des Hauts de Chartreuse *(B. Veillet)***
- **RNN du lac Luitel *(R. Marciau et M. Juton)***

Comités de gestion

- **RNR de l'étang de Saint-Bonnet *(J.-L. Grossi)***
- **RNR de l'étang de Mépieu *(J.-L. Grossi)***
- **RNR de l'étang de Haute-Jarrie *(R. Marciau)***
- **RNR des Îles du Drac *(R. Marciau)***

Comités de pilotage sites Natura 2000

- **Tourbières de Saint-Laurent-du-Pont *(C. Balmain)***
- **Cembraie, pelouses, lacs et tourbières de Belledonne de Chamrousse au Grand Colon *(R. Marciau)***
- Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des hauts plateaux de Chartreuse et de ses versants
- Marais alcalin de l'Ainan et Bavonne
- **Tourbière du Grand-Lemps *(B. Veillet et G. Maillet)***
- Étangs, landes, vallons tourbeux humides et ruisseaux à écrevisses de Chambaran
- **Milieux alluviaux et aquatiques de l'Île de la Platière *(G. Maillet)***
- **Landes, tourbières et habitats rocheux du Massif du Taillefer *(R. Marciau)***
- Prairies à orchidées, tufières et grottes de la Bourne et de son cours
- Milieux alluviaux, pelouses steppiques et pessières du bassin de Bourg-d'Oisans
- Isle Crémieu

Comités de rivières

- **Sud Grésivaudan *(C. Balmain)***
- **Quatre vallées *(M. Juton)***
- **Bassin Guiers-Aiguebelette *(C. Balmain)***
- **Romanche *(A. Pagano)***
- **Paladru - Fure - Morge - Olon *(C. Balmain)***

Autre commission locale

- **CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire *(M. Juton)***

Merliette sur la commune de Merlas
N. Biron - CEN Isère

Dossier de faisabilité de gestion de deux zones humides sur le territoire du SIAGA

Le SIAGA, Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents, est un syndicat à vocation unique en charge de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques pour ses 42 communes adhérentes, réparties sur les départements de l'Isère et de la Savoie. Il a notamment pour compétence la mise en œuvre et la coordination des actions du contrat de bassin Guiers - Aiguebelette pour la période 2012-2018. Le SIAGA et le CEN Isère sont signataires et partenaires de deux actions en faveur des zones humides de l'Isère, inscrites au contrat de bassin :

- Action B1-2-7 – Opération n°6 : favoriser la prise en compte des zones humides par les acteurs du territoire – Animation et appui technique par le CEN Isère.
- Action B1-2-9 – Opération n°1 : élaboration des dossiers de faisabilité de gestion des zones humides iséroises identifiées.

Cette action d'animation et d'assistance technique s'est concrétisée par la signature d'une convention annuelle pour la réalisation de 11 dossiers de faisabilité de gestion de zones humides pré-identifiées lors de l'élaboration du contrat de bassin. Cette collaboration se déroulera sur 4 années à compter de l'année 2014.

Ces dossiers comportent comme parties :

- présentation générale de la zone d'étude (contexte, localisation, réglementation, nature du foncier) ;
- environnement naturel et patrimoine (descriptif, données physiques et patrimoniales) ;
- activités socio-économiques ;
- enjeux et menaces ;
- propositions d'objectifs et d'orientation de gestion ;
- Financements potentiels.

L'année 2014 a été consacrée à la réalisation de deux dossiers sur la commune de Merlas. Ces deux zones humides sont de tailles assez modestes (6,5 et 4 ha) et présentent toutes deux une activité agricole ainsi qu'une mosaïque d'habitats hygrophiles favorable au maintien d'une flore et d'une faune spécialisées. Elles ont également un enjeu pour les amphibiens, et leurs roselières constituent un lieu de reproduction d'oiseaux paludicoles. Elles se situent toutes deux sur des propriétés privées, donc non maîtrisées par la collectivité. ●

→ *Financeur : SIAGA*

Année	Nom de la zone humide	Communes
2014	Merliette (38 GC0025)	Merlas
	Burlet (38GC0026)	Merlas
2015	Col des Mille Martyrs (38GC0024)	Miribel-les-Echelles
	Marais de Voissant (38GC0036)	Voissant
	Lac de Saint-Julien de Ratz	Saint-Julien-de-Ratz
	Confluence de l'Herretang et du Guiers Mort	Saint-Joseph-de-Rivière Saint-Laurent-du-Pont Entre-deux-Guiers
2016	Ruisseau de Putarel	Pont-de-Beauvoisin
	Le Grand Marais	Romagnieu
2017	Moulin Défilion	Chirens
	Le Marais, Les Léchères et le ruisseau du Bois des Carmes	Pont-de-Beauvoisin Pressins Saint-Jean-d'Avelanne
	L'Ainan amont	Massieu Saint-Geoire-en-Valdaine

Le Burlet sur la commune de Merlas
N. Biron - CEN Isère